

**EDI TOUTES ENTREPRISES
(hors DGE et DGE)**

**TÉLÉPAIEMENTS DES ENTREPRISES
DGE mode EDI**

**DOSSIER STANDARD DE
SOUSCRIPTION EDI**

Ce formulaire de souscription n'est pas utilisable par les entreprises souhaitant recourir aux procédures de télédéclaration de la TVA et de télépaiement de la TVA, de l'impôt sur les sociétés, de la taxe sur les salaires et de la CVAE par échange de formulaire informatisé (mode EFI). Dans ce cas, l'adhésion s'effectue à partir de l'espace abonné sur le site « www.impots.gouv.fr.

ATTENTION : L'adhésion à la filière EDI pour un des impôts cités dans ce formulaire entraînera la résiliation d'une adhésion existante en EFI pour ce même impôt.

[NB : Pour les entreprises relevant de la DGE, concernant l'impôt sur les sociétés et la taxe sur les salaires payés en mode EFI, l'adhésion ne s'effectue pas à partir de l'espace abonné sur le site "www.impots.gouv.fr". Elle s'effectue en souscrivant le formulaire spécifique de souscription aux télépaiements DGE disponible à la rubrique professionnels/ accès spécialisés/ Grandes entreprises.]

**EDI POUR TOUTES ENTREPRISES
(hors DGE et DGE)**

**TELEPAIEMENTS DES ENTREPRISES DGE
mode EDI**

**FORMULAIRE STANDARD
DE SOUSCRIPTION EDI**

Désignation du représentant légal ou du mandataire habilité à souscrire le présent formulaire

M ou M^{me}

Agissant en qualité de¹ :

Pour l'entreprise :

N° SIRET²
(obligatoire)

N° FRP³ :
(obligatoire)

Adresse:

*N° de téléphone
professionnel* :

.....

Adresse électronique :

N'oubliez pas de signer le formulaire en page 6.

¹ Représentant légal ou mandataire (une formule de mandat est disponible page suivante. Elle sera servie en tant que besoins).

² Toute modification de cet identifiant doit entraîner le dépôt d'un nouveau dossier de souscription (exemple : déménagement...)

³ Cet identifiant DGFIP est composé du code du service des impôts des entreprises compétent (7 caractères) et du numéro de dossier du redevable (6 caractères). Il figure sur les déclarations de TVA pré-renseignées par la DGFIP. Il peut aussi être obtenu auprès du service gestionnaire (SIE ou équipe IFU de la DGE si l'entreprise dépend de cette Direction).

MANDAT A REMPLIR
SI LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ENTREPRISE SOUHAITE DESIGNER UN
MANDATAIRE POUR CONDUIRE DIFFERENTES OPERATIONS

M. ou Mme :

Agissant en qualité de¹ :

De l'entreprise :

Adresse :

.....

Par le présent mandat², donne pouvoir à :

M. ou Mme :

Agissant en qualité de¹ :

Adresse :

De représenter l'entreprise susvisée pour adhérer aux procédures EDI suivantes et désigner le partenaire EDI effectuant pour son compte les transmissions à l'administration :

EDI-TVA

EDI-CVAE

EDI-IS (service ouvert à compter de la fin de l'année 2011)³

EDI-TS (service ouvert à compter de la fin de l'année 2011)³

De représenter l'entreprise susvisée pour adhérer aux télépaiement des entreprises DGE.

D'établir et de signer toute demande de remboursement de crédit de TVA concernant ladite entreprise, transmise par voie dématérialisée.

Fait à :

, le

Signature + cachet de l'entreprise :

N'oubliez pas de signer le formulaire de souscription en page 6.

¹ Indiquer la fonction exercée.

² Si le mandant souhaite désigner plusieurs mandataires, il devra servir autant de fois que nécessaire le présent cadre

³ Vous pouvez d'ores et déjà cocher cette case alors même que ce service ne sera ouvert qu'en fin 2011 et l'utiliser ultérieurement.

**Volet réservé aux entreprises
ne relevant pas de la gestion de la Direction des Grandes Entreprises**

DISPOSITIF DE TÉLÉDÉCLARATION ET/OU DE TÉLÉPAIEMENT

Entreprise relevant de l'une des deux situations suivantes :

a) Chiffre d'affaires HT de l'exercice précédent supérieur à 230 000 euros

Dans le cas où mon entreprise est soumise à l'un ou l'autre des impôts suivants, je déclare utiliser le mode de transmission EDI pour les impôts suivants :

- TVA
- CVAE (formulaires 1329-AC et 1329-DEF)
- Impôt sur les sociétés¹
- Taxe sur les salaires¹

Je suis soumis à l'obligation d'utiliser les téléprocédures des articles 1649 quater B quater, 1695 quater et 1681 septies du code général des impôts.

Si les dispositions de ces articles venaient à ne plus s'appliquer à mon endroit, je serai considéré comme adhérent à la télédéclaration et au télépaiement sur option, sauf dénonciation expresse de ma part qui me replacerait dans les conditions légales correspondant à ma nouvelle situation.

b) Chiffre d'affaires HT de l'exercice précédent inférieur ou égal à 230 000 euros

- J'opte pour La télédéclaration et le télépaiement de TVA associé.
- Ou La télédéclaration de la TVA uniquement.
- Le télépaiement de l'impôt sur les sociétés (service ouvert à compter de la fin de l'année 2011)¹
- Le télépaiement de la taxe sur les salaires (service ouvert à compter de la fin de l'année 2011)¹

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dénonciation expresse de l'une des parties.

N'oubliez pas de signer le formulaire de souscription en page 6.

¹ Vous pouvez d'ores et déjà cocher cette case alors même que ce service ne sera ouvert qu'en fin 2011 et l'utiliser ultérieurement.

**Volet réservé aux entreprises gérées par la Direction des Grandes
Entreprises ou appelées à en relever**

I. DISPOSITIF DE TÉLÉDÉCLARATION ET DE TÉLÉPAIEMENT DE LA TVA (TVA EDI)

Entreprise appartenant au périmètre de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) ou appelée à en relever¹

- Je suis soumis à l'obligation d'utiliser la procédure de télédéclaration et de télérèglement de la TVA conformément aux dispositions des articles 1649 quater B quater et 1695 quater du code général des impôts. Si les dispositions de ces articles venaient à ne plus s'appliquer à mon endroit, je serai considéré comme adhérent à la télédéclaration et au télérèglement sur option, sauf dénonciation expresse de ma part qui me replacerait dans les conditions légales correspondant à ma nouvelle situation.
- Je déclare ne pas être adhérent actuellement au dispositif TVA EDI **et je souhaite télédéclarer et télépayer la TVA sans attendre mon entrée dans le périmètre de la DGE.**

II. DISPOSITIF DE TÉLÉPROCÉDURES POUR LES IMPÔTS AUTRES QUE LA TVA (procédure spécifique aux entreprises appartenant au périmètre DGE)

- Je déclare relever de l'**impôt sur les sociétés** (télépaiement obligatoire)
- Je déclare relever de la **taxe sur les salaires** (télépaiement obligatoire)
- Je déclare relever de la **CVAE** (télédéclaration des formulaires 1329-AC et 1329-DEF et télépaiement obligatoires)
- J'opte pour le paiement centralisé de la **cotisation foncière des entreprises à la DGE**,
A défaut d'option, le paiement s'effectue obligatoirement établissement par établissement à la DGE et nécessite une adhésion en ligne sur le serveur SATELIT par établissement.

L'option suivante concerne exclusivement les entreprises redevables de la taxe foncière.

- J'opte pour le paiement centralisé par voie électronique des **taxes foncières** à la DGE.
Si vous cochez cette case, vous devez souscrire corrélativement un formulaire d'option pour le paiement centralisé des taxes foncières à la DGE pour prise en compte effective. Ce formulaire accompagné de sa notice explicative est disponible en ligne sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr à la rubrique « professionnels/accès spécialisé/grandes entreprises/en savoir plus impôts directs locaux/option pour le paiement centralisé des taxes foncières à la DGE ». Il doit être complété des données figurant sur les avis d'imposition de l'année N à l'aide de sa notice puis envoyé par voie électronique.

Toute option formulée avant le 30 novembre de l'année N vaut pour l'année N+1 ; à défaut, elle prendra effet en N+2

A défaut de souscription de ce formulaire, vous ne pourrez pas régler les taxes foncières à la DGE, vous devrez alors continuer à les régler auprès des trésoreries locales.

N'oubliez pas de signer le formulaire de souscription en page 6.

¹ Ces entreprises ont reçu un courrier d'information

**Volet à compléter par toutes les entreprises
(relevant ou non de la Direction des Grandes Entreprises)**

SIGNATURE ET CACHET DU SOUSCRIPTEUR POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions générales applicables à la procédure EDI et m'engage à respecter les obligations qui en découlent.

S'agissant de l'adhésion à la procédure EDI, quelle que soit ma situation, je choisis de transmettre mes données sous forme de fichiers selon le dispositif technique appelé échange de données informatisé (EDI).

Le partenaire EDI suivant est désigné pour transmettre les données :

Nom ou raison sociale du partenaire EDI :

Numéro d'agrément du partenaire EDI :

(toute modification ultérieure sera portée à la connaissance du service gestionnaire par voie d'avenant)

Si l'entreprise appartient au périmètre DGE, je déclare avoir pris connaissance des dispositions générales applicables aux procédures de télépaiement spécifiques aux entreprises de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) présentées sur le portail fiscal, rubrique « Direction des Grandes Entreprises » et m'engage à respecter les obligations qui m'incombent conformément aux dispositions de l'article 1681 septies du code général des impôts.

Fait à :, le

Signature + cachet du souscripteur :

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

———— CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION ————		
N°SIRET :	N° opération MEDOC et Date:	Visa du service des impôts des entreprises ou de la DGE :

PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION EDI

→ Pour toute souscription à la procédure EDI, à l'adhésion aux téléversements et aux dispositifs de télépaiement spécifiques à la DGE :

- S'agissant des formalités d'adhésion et des modalités de mise en œuvre :

Le cadre relatif au mandat doit être obligatoirement servi, si le représentant légal de l'entreprise souhaite déléguer :

- l'adhésion aux procédures EDI et la désignation du partenaire EDI qui effectuera les transmissions.
- l'adhésion aux paiements des entreprises DGE pour les entreprises qui utilisent la procédure EDI.

- S'agissant des demandes de remboursement de crédit de TVA.

Depuis le 1^{er} octobre 2010, la transmission dématérialisée des demandes de remboursement de crédit de TVA présentées sur le formulaire 3519 ou sur les formulaires de régularisation annuelle par les entreprises agricoles au RSA et les entreprises relevant du RSI est un service obligatoire pour les entreprises soumises à l'obligation de télédéclarer et télépayer leur TVA.

Le cadre relatif au mandat doit être obligatoirement servi, si le représentant légal de l'entreprise souhaite déléguer l'établissement et la signature de toute demande de remboursement de crédit de TVA transmise par voie dématérialisée concernant ladite entreprise.

→ Pour une adhésion au téléversement :

Pour chacun des comptes financiers désignés (trois au plus, ouverts dans des établissements financiers domiciliés en France), il est demandé de fournir :

- Deux autorisations de prélèvement (formulaires d'adhésion au téléversement - voie A) dûment remplies des coordonnées du débiteur (nom, prénoms et adresse), des références du compte à débiter et des coordonnées de l'établissement teneur du compte à débiter. Les coordonnées du créancier seront complétées par le service des impôts des entreprises ;
- Deux relevés d'identité financière (RIB-RICE...).

Il est précisé qu'un exemplaire de ces autorisations de prélèvement, accompagné du relevé d'identité financière associé, sera adressé par la DGFIP à l'établissement financier détenteur du compte.